

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016



République Française
Département
Sarthe

Compte-Rendu des délibérations de la commune du Grand-Lucé séance du 15 Décembre 2016

L' an deux mil seize et le quinze Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GALLOT Cécile, MERCIER Nadine, OSTER Béatrice, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, CROISEAU Gérard, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, PLOUSEAU François, ROBIL Jarno

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RATINEAU William à Mme OSTER Béatrice

Excusé(s) : Mme PAINEAU Delphine

Mme OSTER Béatrice a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 8 Décembre 2016

Date d'affichage : 8 Décembre 2016

SOMMAIRE

- **APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016**
- **AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**
- **TARIFS BIBLIOTHEQUE, DROITS DE PLACE, CIMETIERE, DIVERS ET SALLE POLYVALENTE**
- **TARIFS PISCINE 2017**
- **DEMANDE FINANCEMENT PARTICIPATION RAID 4L TROPHY**
- **EMPRUNT CREDIT AGRICOLE - 500 000 € POUR FINANCER LES TRAVAUX AU GYMNASSE**
- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 6 - COMMUNE**
- **ELECTIONS DES REPRESENTANTS COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIR-LUCÉ-BERCÉ**
- **REMBOURSEMENT SEANCES ECOLE DE NATATION**

Réf : 2016-103 - Objet : **APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016**

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2016 transmis par mail le 8 décembre 2016.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Réf : 2016-104 - Objet : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Article L 1621-1- Modifié par Ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2016 : 572 324 €

(hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 143 081 € (25 % x 572 324 €).

Le conseil municipal, après avoir délibéré

- **DECIDE** d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Réf : 2016-105 A 109 - Objet : TARIFS BIBLIOTHEQUE, DROITS DE PLACE, CIMETIERE, DIVERS ET SALLE POLYVALENTE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le conseil municipal a examiné les tarifs pour 2017 concernant :

- LA BIBLIOTHEQUE (Annexe 1)
- LES DROITS DE PLACE (Annexe 2)
- LE CIMETIERE (Annexe 3)
- DIVERS (Annexe 4)
- SALLE POLYVALENTE (Annexe 5)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter les tarifs listés ci-dessus et conformément aux annexes jointes à la présente délibération. Ces tarifs s'appliquent à compter du 1er janvier 2017.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-110 et 111 - Objet : TARIFS PISCINE 2017

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le conseil municipal a examiné la proposition des tarifs pour la piscine :

- Tarifs piscine public (N° D2016-110)
- Tarifs piscine groupe (N° D2016-111)

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les tarifs à compter du 1er avril 2017 et figurant sur les documents ci-joints.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

Réf : 2016-112 - Objet : DEMANDE FINANCEMENT PARTICIPATION RAID 4L TROPHY

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de participation au raid 4L Trophy. Cette demande émane de deux étudiants du Grand-Lucé, Thibault YVON et Maxime BAUDRY qui souhaitent participer au Raid 4L Trophy afin d'emmener des fournitures scolaires et des vêtements de sports à des enfants défavorisés du Maroc.

Le budget pour ce raid est estimé à 9 236 € et la participation consiste en l'installation d'encarts publicitaires sur le véhicule.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a procédé à un vote à main levée :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

le vote porte sur la question suivante :

- qui est pour le versement d'une participation ?

votants : 18

Pour : 0

Contre : 18

Abstention : 0

Le conseil municipal,

- **REFUSE** de verser une participation financière dans la mesure où bien que l'action soit louable, le denier public n'a pas vocation à subventionner ce genre d'action.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2016-113 - Objet : EMPRUNT CREDIT AGRICOLE - 500 000 € POUR FINANCER LES TRAVAUX AU GYMNASE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le conseil municipal a décidé d'effectuer les travaux de réhabilitation des vestiaires et l'extension du gymnase dont l'estimation est de 388 500 € HT (hors honoraires et frais d'études).

Pour financer ce projet, il est proposé d'effectuer un emprunt de 500 000 €.

Le conseil municipal prend connaissance des offres de trois organismes bancaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 500 000 €, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière de travaux de réhabilitation des vestiaires et l'extension du gymnase, pour un montant de 388 500 € HT, honoraires et frais d'études en sus et ce aux conditions suivantes :

Montant : 500 000 €

Taux fixe : 1,05 %

Durée : 15 ans + 12 mois d'anticipation (pendant la période d'anticipation, le taux sera majoré de 0,40 % par rapport au taux du crédit)

Périodicité : trimestrielle

Débloqué des fonds : 1er débloqué à effectuer de 10 % du montant du prêt dans les 3 premiers mois puis la totalité avant la fin de la phase d'anticipation

Frais de dossiers : 500 €

- **PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal **CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. DUPUIS Pascal, Maire ou son représentant pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

xxxxxxxx

Réf : 2016-114 - Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 6 - COMMUNE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation des vestiaires et d'extension du gymnase Albert Cotin,

Considérant que cet emprunt doit figurer en recettes et le montant des travaux en dépense sur l'exercice 2016 du budget principal,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire les recettes et les dépenses ci-dessus comme suit :

Recettes investissement

- 1641 : Prêt 500 000 €

Dépenses investissement

- 2313 : Travaux réhabilitation vestiaires et extension gymnase
500 000 €

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n° 6 ainsi libellée.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

xxxxxxxx

Réf : 2016-115 - Objet : ELECTIONS DES REPRESENTANTS COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIR-LUCÉ-BERCÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-6-2 c du CGCT fixant les règles applicables à la désignation d'es conseillers communautaires d'un EPCI à fiscalités propre né d'une fusion intervenue entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux,

Considérant que la commune du Grand-Lucé dispose actuellement de 8 sièges au sein de la communauté de communes de Lucé et disposera après la fusion au 1er janvier 2017, de 3 sièges au sein du futur conseil communautaire de Loir-Lucé-Bercé,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des représentants de la commune du Grand-Lucé au sein du futur conseil communautaire de Loir-Lucé-Bercé,

Considérant que cette élection s'effectue au sein du Conseil Municipal, qu'il s'agit d'un scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation,

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Considérant que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de siège qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes,

Considérant qu'une seule liste a été présentée pour l'élection,

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au scrutin secret,

PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : 18
- Bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 14
- Voix attribuées à la liste unique présentée : 14

DECLARE élus conseillers communautaires de la future communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, les conseillers suivants :

- M. DUPUIS Pascal
- M. ROBIL Jarno
- Mme CHARTIER Sylvie

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 4)

Réf : 2016-116 - Objet : REMBOURSEMENT SEANCES ECOLE DE NATATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour des raisons médicales, l'enfant HERTEREAU Clément ne peut plus participer au cours de natation auquel il était inscrit en début d'année scolaire.

Le forfait pour l'école de natation réglé par la famille se monte à 120 € pour 34 séances.

Clément n'a effectué que 8 cours, il est donc proposé de rembourser la différence à la famille, soit $120 \text{ €} / 34 \text{ séances} = 3,53 \text{ € la séance}$.

$3,53 \text{ €} \times 8 = 28,24 \text{ €}$

$120 - 28,24 \text{ €} = \underline{91,76 \text{ € à rembourser à la famille}}$.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder au remboursement de la somme de 91,76 € à M. HERTEREAU Jean-Pierre et Mme PAPIN Laurence.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

I - INFORMATIONS DIVERSES

A - BAIL CENTRE SOCIAL

Le bail avec le centre social a été renouvelé le 1er janvier 2016. Celui-ci se renouvelle par tacite reconduction sans révision du loyer et des charges.

B - SERVICE CIVIQUE

Mme Sylvie CHARTIER présente au conseil municipal le service civique.

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Le service civique est indemnisé 573 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements, régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...) sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Le coût pour la structure accueillante de 106,31 € mensuel.

Le service civique n'a pas vocation à remplacer un agent sur un emploi existant dans la collectivité.

Elle propose au conseil municipal de réfléchir sur une ou des missions qui pourraient être confiés à des jeunes dans le cadre d'un service civique.

C - BAPTEME PARC DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la visite de Mme LECOMTE, concernant l'appellation du parc de la mairie au nom de son mari et ancien maire de la commune.

Elle souhaitait connaître la période à laquelle cette inauguration aurait lieu.

Au préalable, le devenir de l'ancienne trésorerie qui sera libre au cours du 1er semestre 2017 doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal.

Enfin, avant l'inauguration de ce parc, il serait souhaitable de l'aménager un peu pour le rendre plus agréable.

D - VOEUX DU MAIRE

La cérémonie des voeux du maire est fixée au vendredi 27 janvier 2017.

E - DATES A RETENIR

* *Conseil municipal*

4 janvier

3 mars

7 avril

5 mai

2 juin

7 juillet

4 août

* *Elections présidentielles*

27 avril

7 mai

* *Elections législatives*

11 et 18 juin 2017

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

II - QUESTIONS DES CONSEILLERS

A - PONT ROMAIN

Mme CHARTIER Sylvie demande d'où en sont les travaux prévus pour la restauration du pont Romain.

Réponse : Une réunion sera provoquée avec l'Association de Sauvegarde du Patrimoine, les élus de St Vincent du Lorouer, du Grand-Lucé et l'Architecte des bâtiments de France.

B - COMMUNE NOUVELLE

Mme Nicole RACINE déplore d'avoir appris par la presse le projet de commune nouvelle entre Villaines-Sous-Lucé et Le Grand-Lucé.

Réponse : La presse s'étant emparée de l'affaire bien en amont, le maire n'a pas pu faire part de ce projet au conseil municipal d'autant plus qu'aucune des deux communes n'avait délibérée au moment où cet article est sorti.

C - RESEAU CHALEUR

M. Jérôme LEONARD informe que la réunion de démarrage pour l'AMO du réseau chaleur s'est déroulée le 5 décembre dernier.

Le compte rendu sera expédié à chaque conseiller municipal.

La séance est levée à 23:45

ANNEXE 1

2017

TARIFS BIBLIOTHEQUE		Lucéens	Extérieurs
Enfants et jeunes de moins de 18 ans		Gratuit	
Etudiants		Gratuit	
Adultes		5,00	12,00
		Gratuit pour la 1ère inscription	
Adultes bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi		Gratuit	
Assistants maternelles (pour les documents jeunesses uniquement)		Gratuit	
Collectivités, écoles, associations, RASED (*)		Gratuit	30,00
Vacanciers		1€ par semaine + chèque de caution 50€	
Page imprimée ou photocopie		0,40	
Remplacement de la carte en cas de perte		1,50	
Pénalité de retard, par semaine		1,00	

(*) Les établissements scolaires hors commune devront prendre une adhésion annuelle pour bénéficier des animations.

TARIFS DES DROITS DE PLACE

	2017
Marchands non abonnés ou de passage	
jour de marché : 0 à 10 ml (forfait)	3,60
au dessus de 10 ml - supplément par ml	0,85
jour de foire : 0 à 10 ml (forfait)	5,30
au -dessus de 10 ml - supplément par ml	0,85
Marchands abonnés (forfait)	2,65
Branchement électrique dans la limite de la puissance disponible	2,15
Animation foraine	10,00
Camion outillage	40,00
Redevance incitative bac 140 litres	2,60

Ces montants s'entendent à la journée

ANNEXE 3

TARIFS DU CIMETIERE 2017		
TERRAINS	✓ CONCESSION 30 ANS	118,00 €
	✓ CONCESSION 50 ANS	186,00 €
ESPACE CINERAIRE		
COLUMBARIUM	✓ EMPLACEMENT 2 URNES - CONCESSION 50 ANS	1 133,00 €
CAVEAUX-URNES	✓ EMPLACEMENT 4 URNES - CONCESSION 50 ANS	606,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	✓ CONCESSION 30 ANS (AVEC PLAQUE EN BRONZE SUR LE LUTRIN)	134,00 €
VACATIONS	✓ DISPERSION DES CENDRES	GRATUIT
		23,00 €

TARIFS DIVERS

LOCATION DE MATERIEL	2017
Chaises coquilles	0,45
Tables pliantes Le Grand-Lucé	1,95
Tables pliantes hors commune	3,15
Barrières	5,25

MAIRIE ET DIVERS	2017
Photocopie noire particuliers	0,35
Photocopie couleur particuliers	1,20
Photocopie association noire	0,25
Photocopie association couleur	1,00
Ballade en Sarthe	18,50
Le Goût des Pierres	20,00
Les jardins secrets de lucé	28,30
Livret randonnées	5,00

ETIQUETTES ELECTIONS	2017
Étiquettes informatique élections (forfait)	93,00

ANIMAUX ERRANTS	2017
Animal mis au chenil, la journée	15,00

PARTICIPATION DES COMMUNES AU RASED	2017
Par élève scolarisé	2,00 €

ANNEXE 5

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Nunéros	SALLE POLYVALENTE	2017			
		PETITE SALLE (-70 pers)		GRANDE SALLE (de 70 à 299 pers)	
		LUCEENS	EXTERIEURS	LUCEENS	EXTERIEURS
1	Réunion (sans cuisine)	42,00 €	50,00 €	107,00 €	125,00 €
2	Vin d' honneur (verres et ménage compris)	80,00 €	95,00 €	175,00 €	205,00 €
3	Bal, thé dansant, théâtre (ménage compris)	142,00 €	170,00 €	345,00 €	405,00 €
4	Repas 1 jour (cuisine et ménage compris) + redevance incitative	170,00 €	205,00 €	375,00 €	470,00 €
5	Repas 2 jours (cuisine et ménage compris) + redevance incitative	255,00 €	305,00 €	535,00 €	680,00 €
6	Sono	53,00 €	53,00 €	53,00 €	53,00 €
7	Associations sans repas	42,00 €	50,00 €	42,00 €	125,00 €
8	Associations avec repas + redevance incitative	120,00 €	150,00 €	120,00 €	205,00 €
9	Ecoles du Grand-Lucé	GRATUIT			

Application Redevance incitative bac 340 litres pour tarifs 4, 5 et 8	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
---	--------	--------	--------	--------



PISCINE DU GRAND LUCÉ

Tarifs Groupes 2017 (par séance)



Moyens mis à disposition pour la séance :

Piscine chauffée & éclairée
Utilisation des vestiaires
Utilisation des installations sanitaires (WC, lavabos, douches chaudes)
Utilisation du matériel pédagogique, matériel d'animation, sonorisation

Type de Groupe	Nature de la Séance	Durée	Tarifs		Exemple
			Lucéens	Extérieurs	
Groupe Scolaire Accompagné (Ecole Primaire ou Ecole Maternelle) <i>Séance surveillée par le MNS du Grand Lucé</i>	Natation Scolaire	40 minutes	Gratuit	25,00 €	Le Grand Lucé Pruillé L'Eguillé
Groupe Scolaire Accompagné (Collège) <i>Séance surveillée par le MNS du Grand Lucé</i>	Natation Scolaire	90 minutes	Gratuit		Le Grand Lucé
Centre de Vacances et de Loisirs (CVL) Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) <i>Séance surveillée par le MNS du Grand Lucé</i>	Baignade	60 minutes	21,00 €		Centre Social
Accueil de Personnes Handicapées (IME/IMP/AFAI) <i>Séance encadrée par le MNS du Grand Lucé</i>	Baignade "animée" (privatisée : un seul centre)	45 minutes		45,00 €	Foyer de Vie St Pierre du Lorouër
	Baignade "animée" (mutualisée : F.A.M. Gd Lucé + autre centre)	45 minutes	10,00 €	35,00 €	F.A.M. Le Grand Lucé + Foyer de Vie St Pierre du Lorouër
Association / Organisme <i>Séance encadrée par le MNS du Grand Lucé</i>	Aquagym	45 minutes		80,00 €	RSLB DEM
Association / Organisme <i>Séance encadrée par un MNS extérieur</i>	Aquagym	45 minutes	35,00 €		USL Aquafitness
Association / Organisme <i>Séance encadrée par le MNS du Grand Lucé</i>	Bébés Nageurs	45 minutes	45,00 €		Crèche Grand Lucé (Multi-Accueil)



PISCINE GRAND LUCÉ - TARIFS 2017



Renseignements auprès du Maître-Nageur

Lucéens Lucéennes	Personnes Extérieures
----------------------	--------------------------

		Lucéens Lucéennes	Personnes Extérieures	
ENTREE PUBLIC	ENFANT	0 à 7 ans (accompagné d'un adulte payant)	Gratuit	Gratuit
		8 à 17 ans (Entrée à l'unité)	2,00 €	2,70 €
		8 à 17 ans (Carte 11 Entrées) <i>10 entrées + 1 offerte</i> <i>Durée de validité 2 ans</i>	17,00 €	23,00 €
	ADULTE	18 ans et + (Entrée à l'unité)	2,50 €	3,20 €
		18 ans et + (Carte 11 Entrées) <i>10 entrées + 1 offerte</i> <i>Durée de validité 2 ans</i>	22,00 €	27,00 €
AQUAGYM	FORFAIT TRIMESTRE 1 Séance / Semaine		53,00 €	63,00 €
EVEIL AQUATIQUE (Bébés Nageurs)	FORFAIT TRIMESTRE - 1 Séance / Semaine Valable pour 2 Adultes + 1 Enfant (*)		53,00 €	63,00 €
	(*) Tarif par Enfant supplémentaire		15,00 €	25,00 €
LEÇONS DE NATATION	ENFANT 1 Séance / Semaine	Forfait 10 Leçons (6 personnes maximum par groupe)	70,00 €	80,00 €
	ADULTE 1 Séance / Semaine	Forfait 10 Leçons (6 personnes maximum par groupe)	86,00 €	96,00 €
	STAGE ENFANT "PERFECTIONNEMENT"	Forfait 5 Leçons (8 personnes maximum par groupe)	37,00 €	42,00 €
	STAGE ADULTE "AISANCE"	Forfait 5 Leçons (6 personnes maximum par groupe)	45,00 €	55,00 €
ECOLE DE NATATION	PREPARATION ENFANT 1 Séance / Semaine	Forfait Trimestre	45,00 €	50,00 €
		Forfait Année	115,00 €	130,00 €
	PERFECTIONNEMENT ENFANT 1 Séance / Semaine	Forfait Trimestre	50,00 €	55,00 €
		Forfait Année	130,00 €	145,00 €
ATTESTATIONS	Brevet de Natation		2,00 €	2,70 €
	Test d'Aisance		2,00 €	2,70 €